



N° 15 - 04 novembre 2013

Situation

Les températures restent toujours assez douces et l'humidité est élevée.

Mouche de l'olive (*Bactrocera oleae*)

Vous pouvez consulter en temps réel les données du réseau de piégeage à cette adresse :
<http://afidol.org/tracoliv/records/accueilInternaute>

La douceur humide ambiante est favorable au métabolisme de la mouche de l'olive, aussi bien au stade asticot, que pupes et adulte.

À l'exclusion des parcelles plus froides et de façon générale, les captures de mouche restent élevées dans toute la zone oléicole de Provence-Alpes-Côte-d'Azur et de Rhône-Alpes. Cependant, le seuil de risque n'est plus atteint.

Cochenille noire de l'olivier (*Saissetia oleae*)

Cet insecte est très peu observé et reste largement en dessous du seuil de préoccupation.

Œil de paon (*Fusicladium oleaginum*)

Les taches continuent d'apparaître, les conditions climatiques (humidité et relative douceur) étant favorables au développement du champignon.

Brunissement des olives

Quelques cas de brunissement ont été observés dans le Vaucluse et le Var. Pour rappel, voici les informations du Centre Technique de l'Olivier sur ce phénomène :

Le brunissement se caractérise par une dégradation des tissus de la pulpe en début de véraison. L'olive prend d'abord une coloration grisâtre puis brunâtre (aspect d'olive gelée) et tombe rapidement à terre.

Le brunissement est un phénomène assez complexe trouvant son origine dans une carence de l'olive en calcium, ce qui vient réduire la résistance des parois celluliques et l'intégrité des cellules de la pulpe. Des champignons saprophytes profitent de cette déstructuration cellulaire pour se développer dans l'olive dès le début de véraison. Le brunissement est davantage prononcé sur les variétés Salonenque, Aglandau, Tanche, Bouteillan et Cayon, et plus particulièrement sur les arbres vigoureux, peu chargés en fruits. Cela s'explique par le fait que le calcium est prioritairement dirigé vers les organes en multiplication cellulaire. En effet, durant la phase de division cellulaire de l'olive, il s'exerce une forte compétition vis-à-vis du calcium entre les pousses de l'année et les fruits: en cas de forte croissance végétative, le calcium est prioritairement mobilisé par les pousses et faiblement distribué vers l'olive.

L'application de produits phytopharmaceutiques ne permet nullement d'éradiquer ou de limiter le problème. Si vous observez des symptômes, seule une récolte précoce sur les arbres les moins chargés permettra de sauver la production. Dans ce cas, vérifiez l'ouverture de votre moulin et apportez-y vos olives le soir même. Ne ramassez pas les olives tombées à terre.

La baisse des températures limitera le développement des champignons.

Si vous constatez ce problème de brunissement d'une année sur l'autre, il est possible de le contrôler en accentuant l'alternance de production par une taille sévère bisannuelle. L'année de taille, l'olivier produit du bois et peu de fruits. Par contre l'année suivante (absence de taille), l'arbre est chargée d'olives sans apparition de brunissement. Pour vous assurer une récolte chaque année, taillez la moitié de vos arbres au printemps.

LES OBSERVATIONS CONTENUES DANS CE BULLETIN ONT ÉTÉ RÉALISÉES PAR LES PARTENAIRES SUIVANTS : CIVAM du Vaucluse ; Groupement des oléiculteurs des Alpes-de-Haute-Provence; Chambres d'Agriculture des Alpes Maritimes et du Var.

COMITÉ DE RÉDACTION DE CE BULLETIN :

Rémi Pécout (CA 83), Isabelle Casamayou (CIVAM 84), Maud Cuchet Damiens (CA 06), Benoit Chauvin-Buthaud (CA 26)

N.B. Ce Bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre régionale d'Agriculture et l'ensemble des partenaires du BSV dégagent toute responsabilité quant aux décisions prises pour la protection des cultures. La protection des cultures se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie, le cas échéant, sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.